

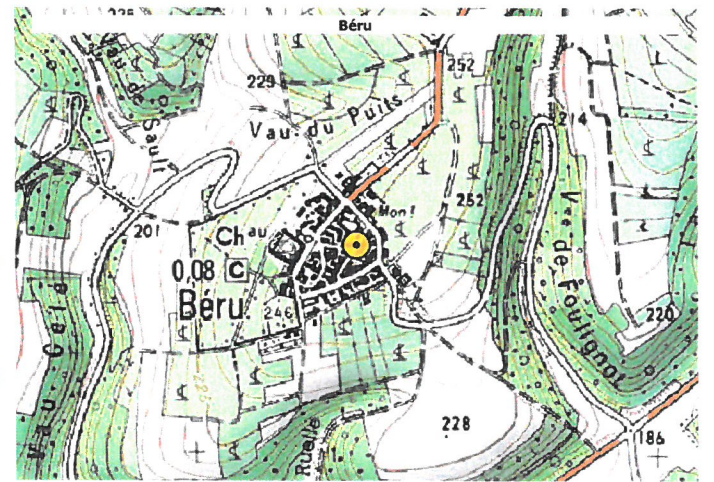
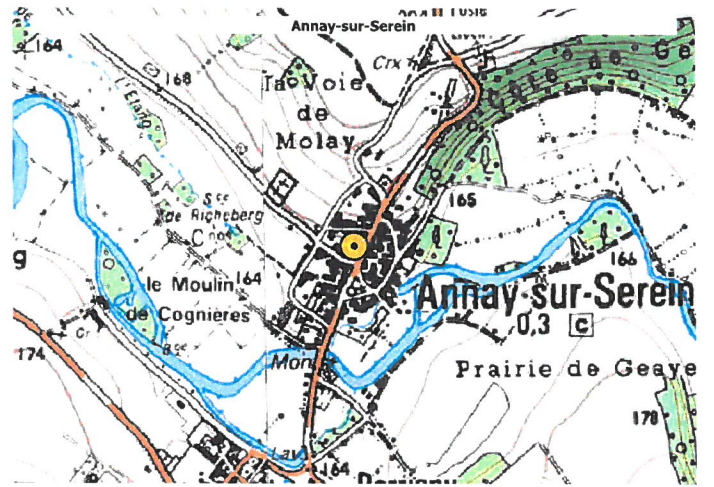


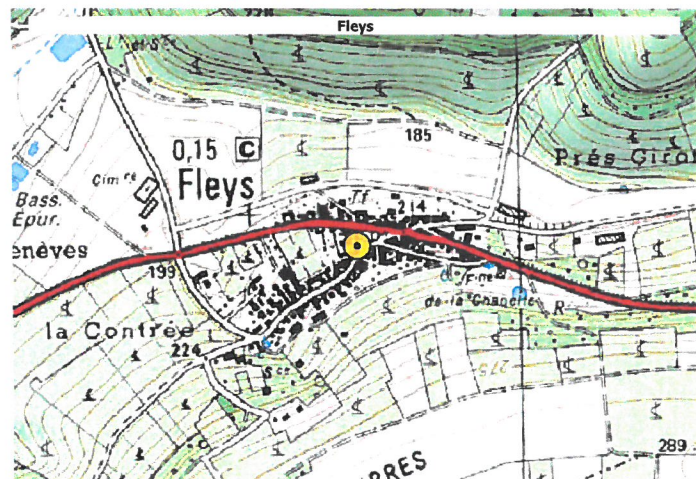
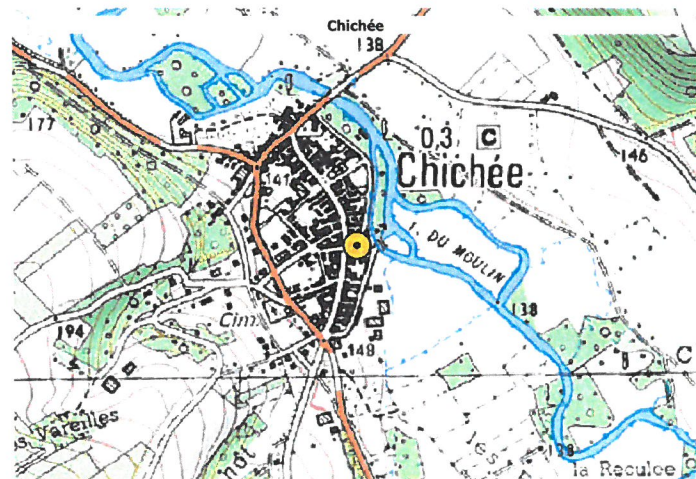
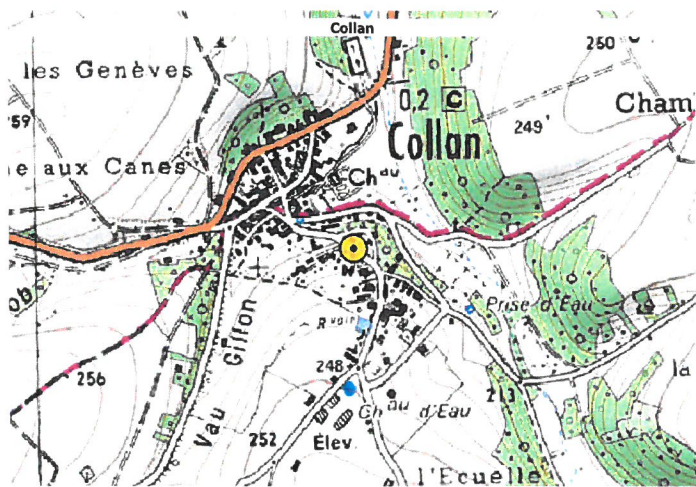
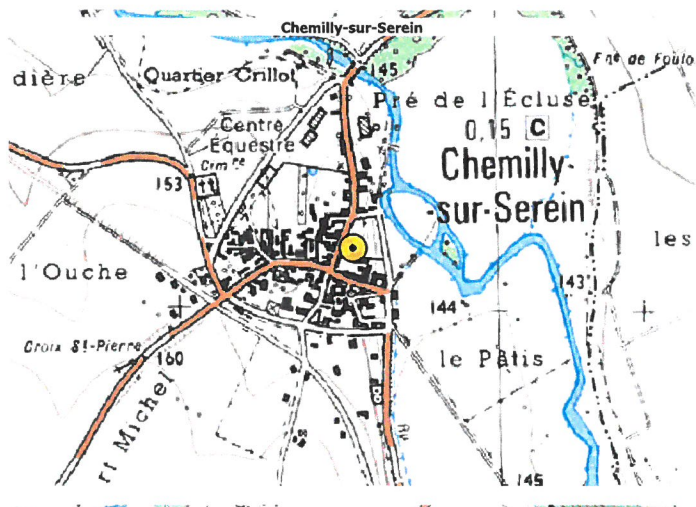
COMPLÉMENTS

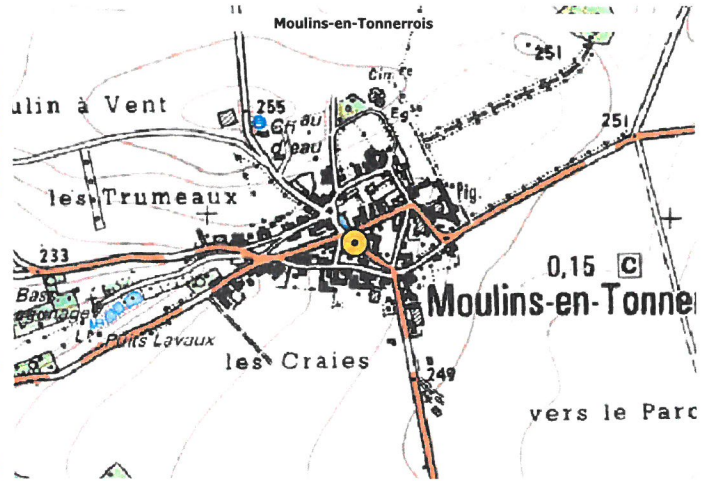
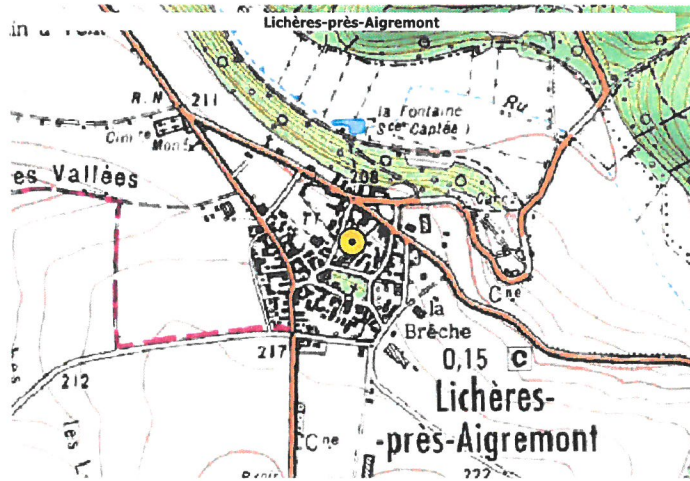
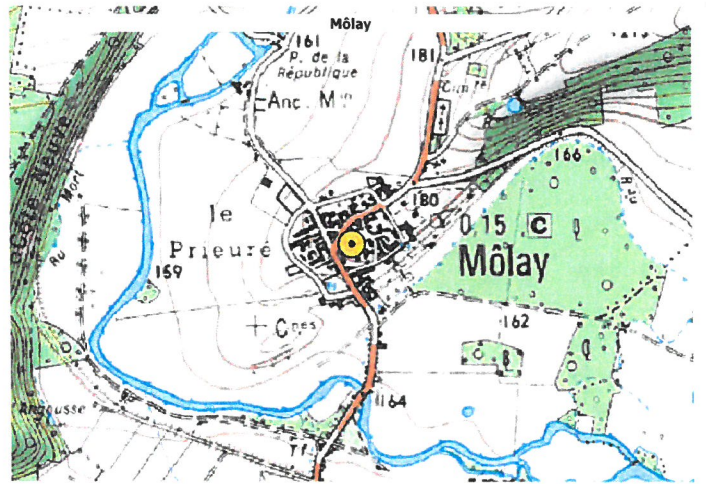
1. Cartes de l'emplacement des points de calculs de la saturation visuelle
2. Réponses aux questions complémentaires

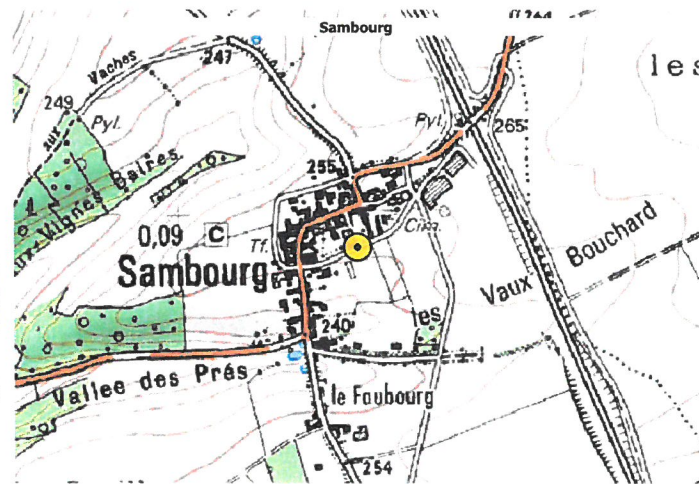
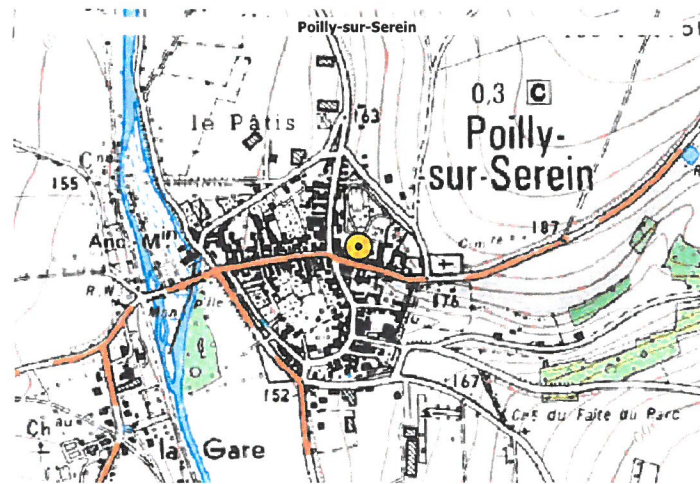
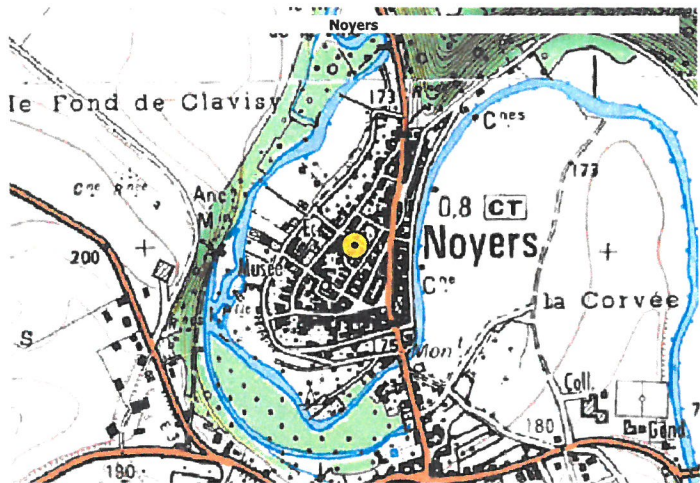
1. CARTES DE L'EMPLACEMENT DES POINTS DE CALCULS DE LA SATURATION VISUELLE (ÉTUDE INITIALE)

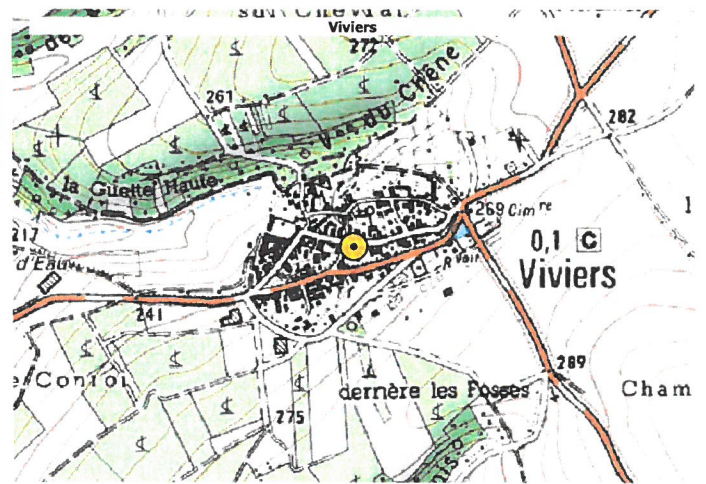
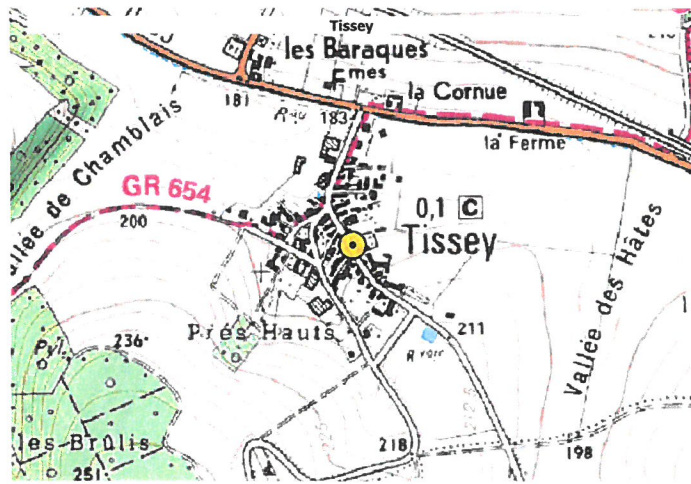
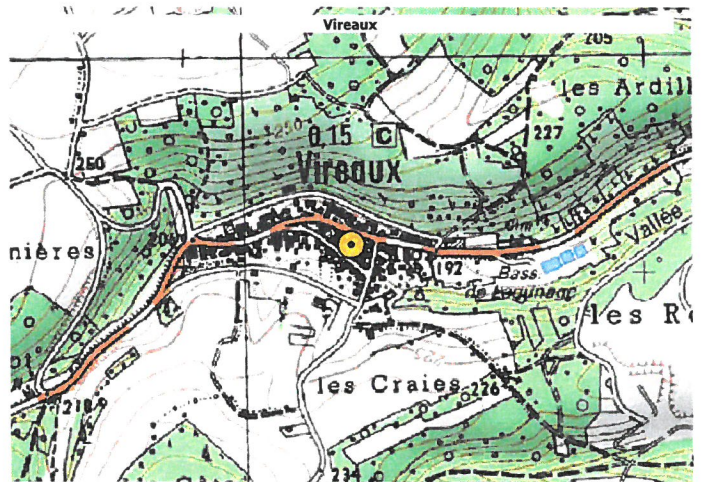
Les cartes suivantes présentent les points depuis lesquels la saturation visuelle a été calculée dans l'étude initiale du projet de parc éolien de Pully-sur-Serein et Sainte-Vertu.

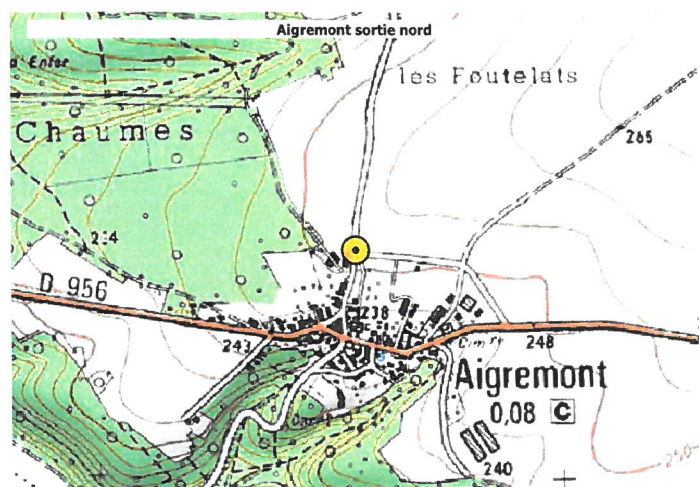
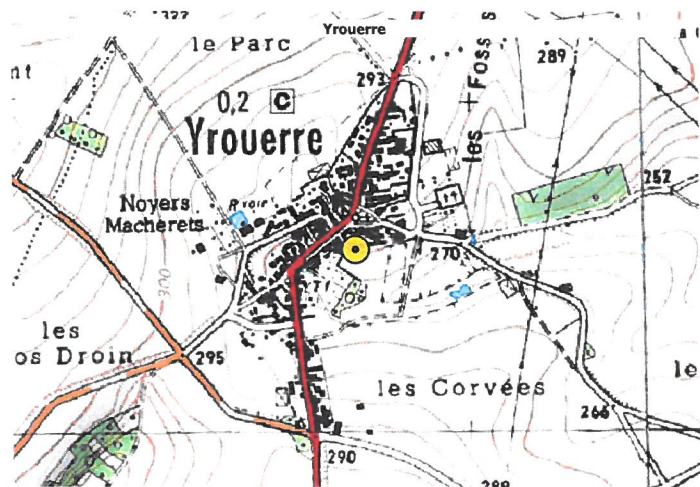






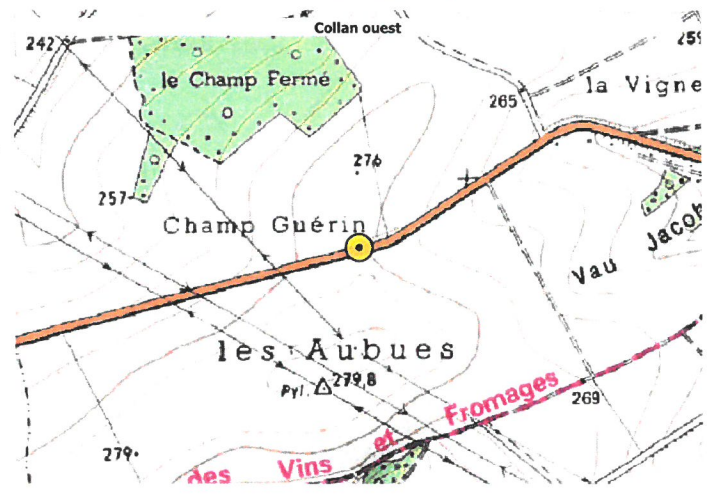


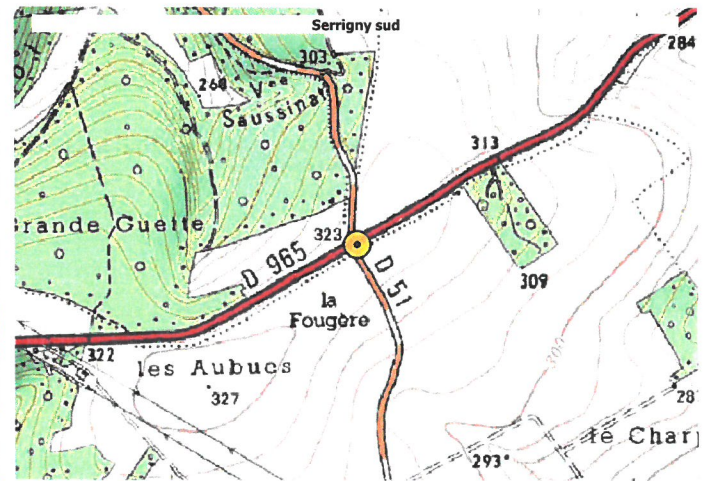
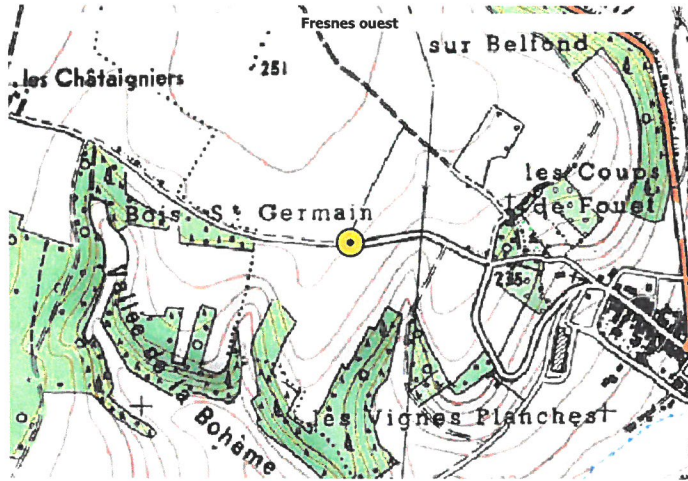
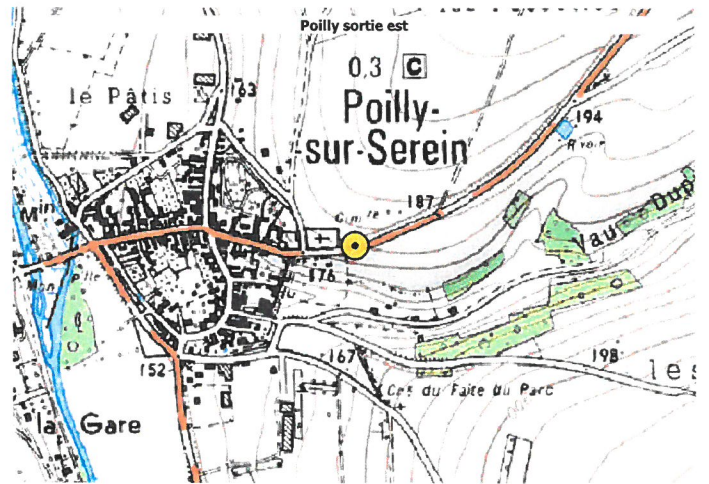
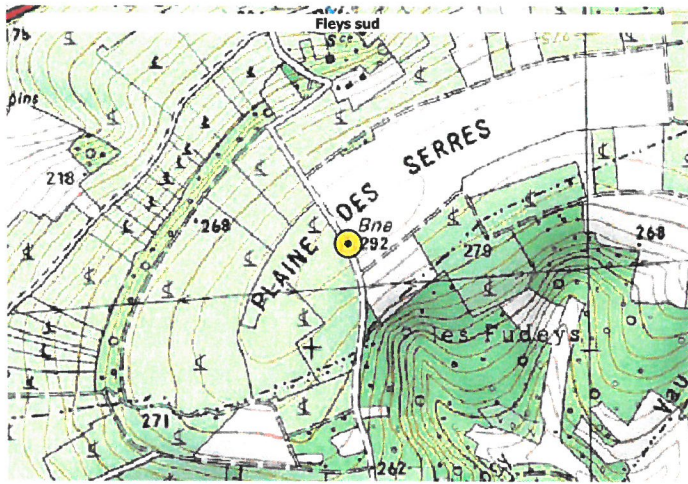


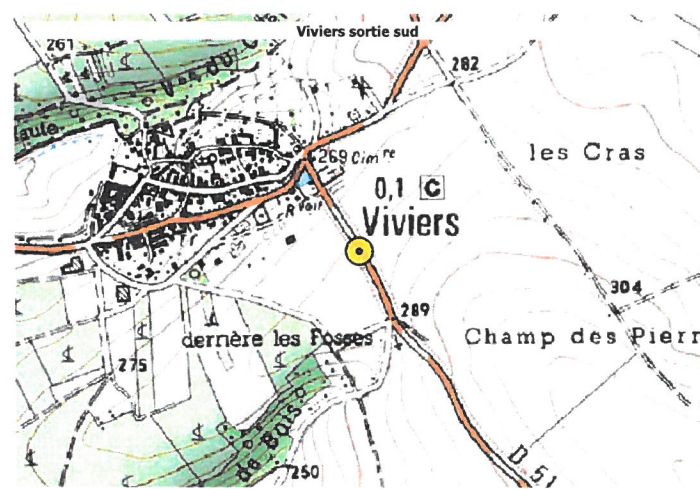
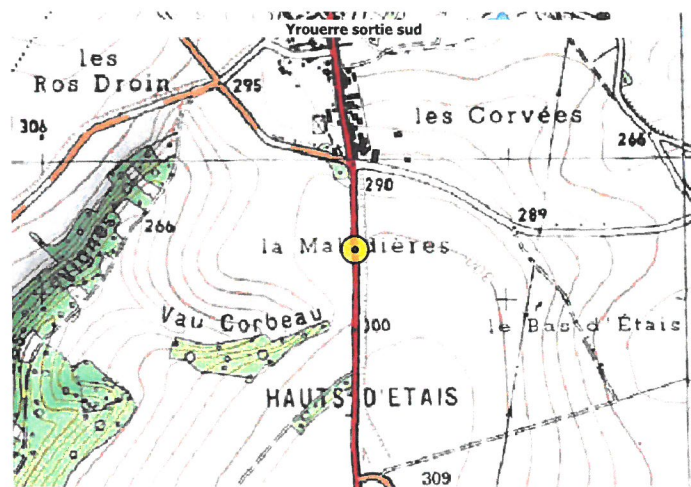
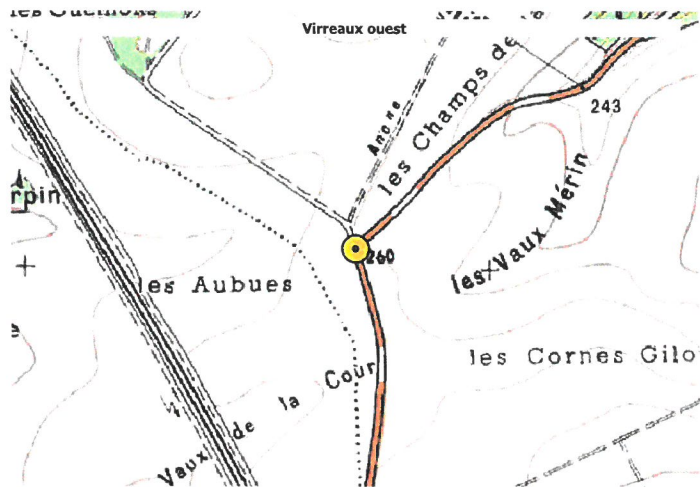


1. CARTES DE L'EMPLACEMENT DES POINTS DE CALCULS DE LA SATURATION VISUELLE (POINTS SUPPLÉMENTAIRES)

Les cartes suivantes présentent les points depuis lesquels la saturation visuelle a été calculée dans les compléments de l'étude du projet de parc éolien de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu.







2. RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

« L'étude paysagère évoque un risque de visibilité depuis la vallée du Serein qui peut donc présenter une sensibilité pour cette unité paysagère. Mais l'étude conclut que ce secteur de la vallée est finalement bien adapté à l'implantation d'éolienne (page 61). Pouvez-vous expliquer ce changement de position? »

La page 61 indique que le plateau de Noyor est bien adapté au développement de l'éolien (paysage de plateau horizontal aux repères verticaux déjà présents). Le développement de l'éolien y est d'ailleurs déjà bien amorcé. Le projet ne s'implante pas dans la vallée du Serein qui n'est pas un paysage adapté à ces projets de grande envergure. L'étude paysagère évoque uniquement le risque de visibilité et de covisibilité avec cette vallée.

« Justifiez que la diminution de la taille des éoliennes (passage de 180 mètres à 150 mètres) réduit l'impact visuel notamment sur la vallée du Serein. En effet, cela ne semble très représentatif sur les photomontages avec « vue sur la vallée » notamment lorsqu'il est indiqué que « les coteaux et les boisements limitent la vue sur le projet » dans les commentaires des photomontages. »

2 exemples de diminution de l'impact sur la vallée du Serein sont présentés page 80 de l'étude. Le passage d'éolienne de 180 à 150 mètres représente une diminution de plus de 16 % de l'emprise verticale des machines. On constate sur ces deux exemples que le phénomène de surplomb de la vallée est atténué par le choix de machines plus petites, avec une seule machine surplombante en vue proche et des machines ne surplombant pas la vallée dès lors que l'on s'éloigne du projet.

« Il est écrit dans l'étude « Depuis la vallée du Serein, les villages sont les plus exposés au risque de visibilité. » Qu'entendez-vous exactement par le terme « risque » qui semble peu approprié. »

Extrait de l'étude : De manière générale, les vues sont limitées par le relief depuis les vallées de l'Yonne, la Cure et l'Armançon. La distance séparant le projet et les villages de ces vallées devrait permettre d'exclure les phénomènes d'écrasement des villages. Depuis la vallée du Serein, les villages sont plus exposés au risque de visibilité, notamment à faible distance du projet. Une étude de visibilité sera menée depuis les villages les plus proches et les plus sensibles.

Le diagnostic paysager a notamment pour but de définir les risques encourus suite à l'implantation d'éoliennes sur la zone potentielle définie. Ces risques sont de 2 types : la visibilité du projet depuis des espaces sensibles (paysages du quotidien : villages, routes, paysages remarquables : vallées, belvédères... éléments patrimoniaux) ou la covisibilité du projet avec ces espaces sensibles (vallée, éléments patrimoniaux).

Ici l'étude évoque le fait que les villages situés dans la vallée du Serein sont plus exposés visuellement au projet car plus proches que les villages situés dans les vallées de l'Yonne, la Cure ou l'Armançon.

« Le caractère intimiste de la vallée reconnue par le document préjectoral de 2016 intitulé « outil d'aide à la cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien dans l'Yonne » sera bouleversé par les éoliennes installées en bordure de la vallée. Précisez et justifiez qu'il n'y aura pas d'impact sur la vallée et notamment son caractère intimiste. »

Le caractère intimiste d'une vallée s'exprime au sein de la vallée, le plus souvent à proximité du cours d'eau (ambiance végétalisée aux vues refermées et donc « intimistes »).

De nombreuses parties de cette vallée sont situées en dehors de la zone d'influence visuelle du projet de parc éolien de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu comme le montre la carte ci-contre.

Afin de mesurer l'impact du projet depuis la vallée du Serein, de nombreux photomontages ont été réalisés dans l'étude paysagère.

Numéros des photomontages depuis la vallée du Serein :

5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 16, 16bis, 18, 22, 23, 23bis, 24, 29, 35, D, E, G, H.

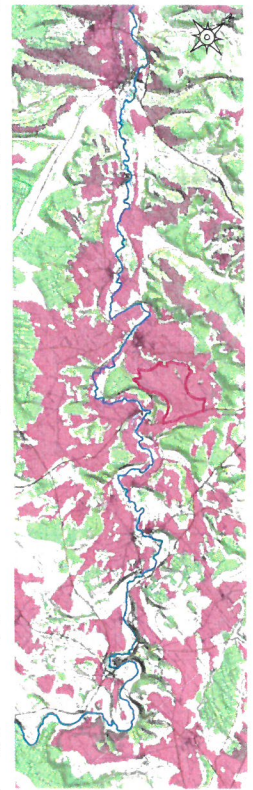
Ces photomontages montrent que les impacts depuis la vallée du Serein seront forts en vue rapprochée avec un surplomb possible de la vallée. À plus de 3 kilomètres, les impacts se réduisent, la taille des éoliennes est cohérente avec le relief de la vallée du Serein.

« La première partie de l'étude paysagère et les photomontages démontrent un rapport d'échelle disproportionné entre la vallée du Serein et les éoliennes même ramenées à 150 mètres. Pouvez-vous alors expliquer comment l'étude conclut finalement à un impact moyen sur le paysage? »

Le passage d'éoliennes de 180 à 150 mètres permet la réduction des effets de surplombs de la vallée du Serein en situation de covisibilité comme démontré page 80 de l'étude paysagère.

Cette réduction de taille n'est cependant pas suffisante dans le cas de vues proches comme le montrent les photomontages 7 et 8. Dans les vues plus éloignées, la taille des éoliennes du projet est cohérente avec le relief de la vallée du Serein.

La conclusion de l'étude mentionne bien que « les impacts les plus importants se feront depuis les points de vue proches à moins de 5 kilomètres », que « des impacts sont possibles en visibilité et covisibilité depuis et avec la vallée du Serein » et que « Le parc éolien de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu ne surplombera pas la vallée dès que la distance au parc est supérieure à 3 kilomètres ».



« L'étude paysagère n'étudie pas les effets lumineux des éoliennes la nuit sur le paysage intimiste de la vallée et de ses villages. Précisez et détaillez ces impacts sur le paysage la nuit. »

Plusieurs photomontages de nuit ont d'ores et déjà été réalisés dans les premiers compléments apportés. Les impacts du projet la nuit seront de même ordre que ceux présentés dans les photomontages de jour : des impacts forts à proximité du projet avec des situations de surplomb de l'observateur (depuis Sainte-Vertu son entrée et sa sortie, depuis l'entrée de Poilly-sur-Serein). À plus de 3 kilomètres, les impacts de nuit seront plus faibles.

« Le seuil de l'angle de respiration depuis Noyers-sur-Serein sera dépassé avec ce projet. Il le sera également pour plusieurs autres villages (Anmay-sur-Serein, Malay, Sambourg). Déterminez et justifiez la saturation du projet depuis Noyers sur Serein. »

Les calculs des indices de saturation sont basés sur la visibilité du projet et des autres parcs éoliens selon le relief du territoire d'étude. Ils ne prennent pas en compte les masques créés par la végétation (bois, haies...) et par le bâti.

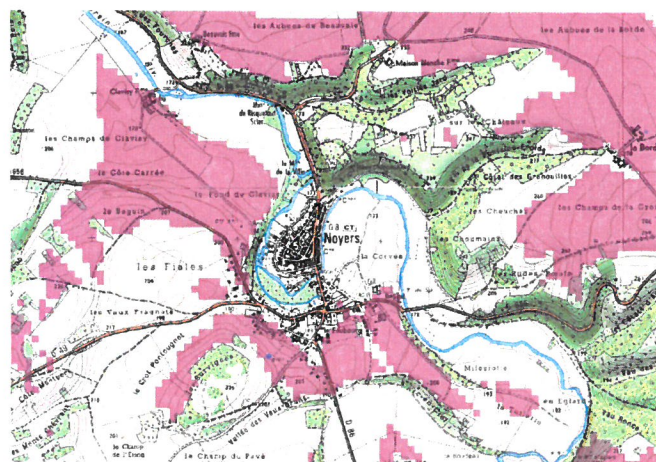
L'étude de saturation depuis Noyers montre que l'espace de respiration diminue théoriquement de 257,7° à 157°, le plaçant ainsi sous le seuil d'alerte fixé de 160 à 180°.

Or, la ZIV du parc éolien de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu montre que le projet ne sera pas visible depuis le village de Noyers (ci-contre). Le diagnostic patrimonial avait d'ores et déjà montré que la zone potentielle du projet ne pourrait pas être visible depuis les belvédères du château de Noyers. Ce point a été confirmé par le photomontage H.

Depuis le village en lui-même et le château le projet n'a donc pas d'effet sur les indices de saturation visuelle.

Le photomontage n° 22, depuis l'entrée sud de Noyers par la D86, montre que l'impact du projet en ZIV sera faible l'hiver et très faible l'été. L'espace de respiration depuis ce point de vue est peu modifié par le projet.

Depuis la sortie ouest de Noyers (D956n photomontage G), la ferme éolienne d'Yrouerre est visible, l'espace de respiration, déjà coupé par ce parc éolien, est peu modifié par le projet.





Solvéo Energie
3 bis route de Lacourtenourt
31 150 FENOUILLET



Atelier d'études Epycart
6, rue Léonard de Vinci
CS 20119
53 001 Laval Cedex